

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/05/2010

Réception par le Prefet : 05/05/2010

Publication : 07/05/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-6-2-12

Séance du vendredi 30 avril 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

TROPHEES DES METIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DU HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'attribuer à la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin, une subvention de 2 100 € pour 2010 au titre de l'opération « Les Trophées des Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics »,
- de prélever la dépense correspondante sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté